



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17 / 01 / 2024

Dossier complet le : 18 / 01 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0017

1 Intitulé du projet

Dragages d'entretien pluriannuel de l'embouchure de la Castillane

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL Port HERACLEA

Raison sociale

SPL Port HERACLEA

N° SIRET

8 4 1 5 9 3 8 2 5 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

QUIROUARD-FRILEUSE

Monsieur

Prénom(s)

Marc-Emmanuel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
13. Travaux de rechargement de plage 25.A Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	Tous travaux de rechargement de plage. Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin : - teneur des sédiments extrait inférieur au niveau de référence N1. Volume de dragage inférieur à 5000 m ³ par an.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SPL Port Heraclea, gestionnaire du port de Cavalaire-sur-Mer, souhaite continuer les opérations de dragage d'entretien de l'embouchure de la Castellane. En effet, cet exutoire fait l'objet quasi annuellement d'opérations de dragage compte tenu de son ensablement régulier et du risque d'inondations qu'il génère. Ce dernier résulte principalement de la dérive sédimentaire de la baie, générant une accréation des sédiments des plages adjacentes dans l'embouchure.

L'opération consiste à enlever les feuilles mortes de posidonie surnageantes (déposées sur le cordon sableux pour égouttage), puis à draguer les sédiments. Les feuilles mortes de posidonie, une fois égouttées, seront ensuite enfouies en haut de plage (mélange de feuilles et sables, selon la technique du "mille-feuille"). Cette démarche est mise en œuvre avec succès depuis 2015.

Les sédiments dragués, compte tenu de leurs caractéristiques physico-chimiques, seront valorisés en rechargement sur les plages de Cavalaire-sur-Mer (matériaux sableux, non contaminés). L'analyse réalisée en 2023 démontre des seuils de contaminations inférieurs au seuil N1 de l'arrêté du 30/06/20 applicable pour les analyses de sédiments marins.

Le but du présent dossier étant d'obtenir une autorisation de dragage pluriannuel, pour une durée de 10 ans.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de programmer les opérations de dragages d'entretien de l'embouchure de la Castellane, sur une durée de 10 ans, pour un volume maximal compris entre 1 200 et 4 500 m³ par an (n à n+10). Ce volume est donné à titre indicatif et maximal.

Le but de chaque opération est de draguer l'embouchure du fleuve côtier de la Castellane pour assurer l'écoulement hydraulique du fleuve et éviter des inondations en cas d'intempérie. Ceci permettra aussi de garantir l'accès à aux activités nautiques établie dans l'exutoire en période estivale. Enfin, l'accumulation de feuilles mortes de posidonie génère une nuisance olfactive, à proximité immédiate du centre-ville.

Les feuilles mortes de posidonie seront enfouies en haut de plage, prioritairement dans les secteurs les plus érodés du littoral de Cavalaire. Elle seront mélangées avec du sable dragué, puis recouvertes avec du sable de plage en présence, selon la technique dite du "mille-feuille", recensée par la DREAL PACA dans son guide "Améliorer la gestion de la posidonie sur les plages", d'avril 2019. Cette démarche est appliquée avec succès depuis 2015.

Il ne s'agit pas d'un projet de lutte contre l'érosion : la réutilisation des matériaux dragués en haut de plage, dans des mille-feuilles de posidonie, est envisagée comme filière de valorisation locale, à moindre impact

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Chaque opération de dragage fera l'objet d'une installation de chantier, avec amenée et repli de matériel.

Dans un premier temps, les feuilles mortes de posidonie surnageantes seront retirées de l'exutoire par une pelle mécanique. Elles seront directement déposées sur le cordon sableux, où elles s'égoutteront. Ensuite, les sédiments seront dragués mécaniquement avec la pelle hydraulique. Ils seront eux aussi déposés sur la plage adjacente, pour ressuyage.

Les feuilles mortes de posidonie ainsi que les sables, une fois égouttés, seront repris pour être acheminés par camion benne étanche sur les parties les plus érodées des plages de Cavalaire. Le mélange feuilles - sables ("mille-feuille") sera enfoui en haut de plage.

Cette opération évite l'envoi des produits de dragage en installation de stockage des déchets et permet leur réemploi sur le littoral (réduction de la production de déchets, économie circulaire). Les analyses des sédiments seront réalisées préalablement à chaque opération d'entretien.

Si le volume de feuilles de posidonie mortes est trop important pour être enfoui, elles seront alors stockées temporairement sur le parking de Pardigon (situé en arrière-plage, et avec accord du Conservatoire du Littoral), le temps de la saison estivale, puis redispesées sur les plages en automne.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet ne comporte pas de phase d'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Titre 4, Rubrique 4.1.3.0 : "Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin :

3° Dont la teneur des sédiments extraits est inférieure ou égale au niveau de référence N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent :

b) Et dont le volume in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égale à 4500 m³ sur la façade ATL - Manche - mer du Nord et à 500 m³ ailleurs ou [...]. " - Déclaration

Le projet est soumis à déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du code de l'environnement.

Le montant des travaux est estimé entre 12 000 et 45 000 euros par an.

Le rechargement et transport sur lieu de déchargement (quelques dizaines de mètres) est réalisé par la ville en même temps qu'elle réalise le reprofilage de la plage, lequel est imposé dans la concession de plage.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Zone de dragage (embouchure du fleuve)	530 m ²
Volume de dragage maximal par an	4 500 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : PLAGE DU CENTRE VILLE - LA CASTILLANE

Localité : CAVALAIRE SUR MER

Code postal : 83240 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 43° 10' 23" N Lat. : 6° 32' 04" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Cavalaire-sur-Mer

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Non concerné, projet situé dans l'embouchure d'un fleuve (DPM sous concession d'utilisation)

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type II « Herbier de posidonies de la baie de Cavalaire » (93M000087) localisée à ~ 300 m de l'embouchure de la Castillane et connectée par la mer.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cavalaire
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de dragage située dans l'aire d'adhésion du Parc National de Port-Cros

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de dragage contenue dans un site Natura 2000 « Corniche Varoise » (FR9301624). Cf Annexe 5.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La technique de dragage retenue, à l'aide d'une pelle mécanique, n'implique pas de prélèvements d'eau, comme ce serait le cas avec un dragage hydraulique.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne des opérations de dragage pour un volume compris entre 1 200 et 4 500 m ³ par an. Les matériaux excédentaires seront valorisés en rechargement de plage dans le cadre de la réalisation de "mille-feuille" de posidonie en haut de plage, dans les secteurs les plus érodés du littoral de Cavalaire-sur-Mer.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'embouchure fait office de puits à sédiments, issus de l'érosion des plages en amont (transit sédimentaire bloqué par la digue du port). L'opération permet de restituer les matériaux à leur source.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dragage est réalisé dans un cours d'eau artificialisé. Une inspection in-situ par plongeurs biologistes n'a pas permis d'identifier d'espèces protégées dans la zone de travaux. De surcroît, des barrages anti MES sont prévus, afin d'éviter une éventuelle perturbation de l'environnement proche. Un suivi de la turbidité de l'eau sera réalisé pendant l'opération sur la zone de prélèvement comme sur celle de dépôt. Les opérations d'entretien sont réalisées
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plages de Cavalaire sont nettoyées mécaniquement 7 mois par an, et sont donc exemptes de végétation des laisses de mer (EUR28 1210). La valorisation des sédiments en rechargement et mille-feuille est cantonnée au haut de plage : il n'y pas de contact direct avec le milieu marin. Lors des travaux, un barrage anti-MES évitera toute diffusion d'un éventuel panache turbide vers les herbiers de posidonie (EUR28 1120), à 300 m de la zone de dragage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie dans une zone inondable. Le dragage permettra de garantir l'écoulement hydraulique naturel du fleuve et éviter des inondations en cas d'intempérie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre de la certification des eaux de baignades, la communauté de commune réalise des prélèvements et analyses dans ce secteur. La baignade sera interdite en cas de problème.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amenée et du repli du matériel sur site : pelle mécanique, chargeuse, tracto-bennes, camions bennes étanches. Déplacement des tracto-bennes sur les plages, et A/R des camions bennes entre le site de dragage et les plages. Toutes les dispositions en matière de protection de l'environnement seront prises par l'entreprise (kit anti-pollution, stationnement des engins sur bâches, etc...). Le service environnement de la ville effectuera des contrôles.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins de dragage et transports des matériaux produiront des nuisances sonores lors de leur fonctionnement.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éventuels déchets récupérés lors des opérations de dragages seront stockés dans des bennes et réservoirs en dehors du domaine maritime. Ils seront par la suite évacués en centre de gestion agréé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La valorisation des matériaux dragués sur le littoral participe à pérenniser le stock sédimentaires des plages, et donc à préserver un élément clé du paysage de la baie de Cavalaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux hors période estivale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est prévu sur le littoral à court terme. Toutefois, dans le cadre du projet de requalification du port "écobléu", un dragage ponctuel estimé à 3000 m³ est envisagé. Une partie des sédiments est polluée, et sera donc évacuée en centre agréé. L'autre partie, si elle est compatible avec un rechargement de plage, pourra être étalée sur une plage de la ville.

Les sédiments étant en cours d'analyse, il est pour l'instant impossible de connaître les quantités exactes par filière (valorisation en rechargement ou évacuation en centre). Le volume sera par contre forcément inférieur à 3000 m³. La nécessité de procéder au dragage en mars ne nous permet pas d'attendre le résultat des analyses, l'étude de filières, et la méthodologie de travaux par notre maître d'œuvre.

La ville effectue chaque année le profilage de la plage en application du cahier des charges de la concession de

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Des analyses physico-chimiques ont été réalisées sur les matériaux à draguer, les résultats ne révèlent pas de contamination chimique (cf Annexe 7).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est utile de préciser que la plage de Pardigon s'étale sur deux communes, La Croix-Valmer et Cavalaire. Cette plage est relativement stable sur la partie située à La Croix Valmer et sur la partie située à Cavalaire entre la limite de commune et la partie urbanisée de la ville. S'ensuit alors une zone en érosion qui longe l'ancienne voie du chemin de fer de Provence puis la route départementale (ancienne RN). Enfin, dans le secteur situé vers le port, la plage s'engraisse régulièrement chaque année du fait que la digue du port bloque le transit sédimentaire. C'est du reste dans ce secteur que l'essentiel des feuilles mortes de posidonie viennent s'échouer et constituer des banquettes.

La commune de Cavalaire a confié en 2015 une étude au bureau d'études spécialisé Corinthe afin de lutter contre l'érosion de la plage dans sa partie la plus sensible. Les études ne portant pas sur la totalité du bassin hydrosédimentaire, le projet remis par Corinthe a été refusé par les services de l'Etat.

Entre temps, la compétence Gémapi a été confiée à la communauté de communes du golfe de Saint Tropez. Cette dernière, en partenariat avec les deux communes, a rédigé un dossier de consultation afin de relancer les études, cette fois sur toute la baie. Le nouveau bureau d'étude sera sélectionné au premier trimestre 2024. Les services de l'Etat seront associés à la totalité des études, lesquelles pourront être complétées si besoin.

Des barrages anti-MES seront installés durant les travaux et la turbidité sera contrôlée régulièrement.

La communauté de communes du golfe de Saint Tropez pourra réaliser des prélèvements et analyses de l'eau de baignade, toutefois les travaux seront réalisés hors saison balnéaire,

Les matériaux prélevés à la pelle contiendront peu d'eau (environ 20% au lieu de 70% avec une drague aspiratrice)

Ils seront égouttés en haut de plage avant d'être repris et déposés en haut de plage, dans un secteur en érosion.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il devrait en être dispensés, compte-tenu :

- de l'absence d'enjeux environnement en raison de la forte anthropisation de l'embouchure (rideaux de palplanche, fond béton) et des plages (nettoyage mécanique 7 mois par an, arrière-plage aménagé) ;
- des mesures environnementales prises en phase travaux (barrage anti-MES, suivi de la turbidité, kits anti-pollution disponibles à proximité de la zone de dragage, engins de chantier stationnés sur aire étanche, etc. ...)

La qualité physico-chimique des matériaux (absence de pollution, compatibilité granulométrique) autorise leur utilisation en haut de plage, dans des mille-feuilles de posidonie. Cette approche est envisagée en tant que filière de valorisation locale, à moindre impact environnemental, comparativement à une évacuation en installation classée. Il ne s'agit pas d'un projet de lutte contre l'érosion, les volumes restitués aux plages étant très largement inférieurs à ceux perdus dans le processus naturel d'érosion du littoral.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe A : Description des travaux et mesures environnementales Annexe B : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000	<input type="checkbox"/>
2	Annexe C : Résultats du diagnostic sédimentaire (SPL Sud HERACLEA, 2023)	<input type="checkbox"/>
3	Annexe D : Reconnaissance sous-marine, levé des fonds par sonar et suivi vidéo sous-marin de la baie de Cavalaire-sur-Mer (CCGST et SEMANTIC TS, 2023)	<input type="checkbox"/>
4	Annexe E : Biocénoses marines de la baie de Cavalaire-sur-Mer (MEDTRIX, 2023)	<input type="checkbox"/>
5	Annexe F : Levé bathymétrique de Cavalaire-sur-Mer (GEOCART'EAU, 02/2023)	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LEONELLI

Prénom Philippe

Qualité du signataire PDG SPA HERACLEA



A CAVALAIRE SUR MER

Fait le 16/01/2024

Signature du (des) demandeur(s)